BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

RAPPORTS ANNUELS

EXERCICE 1965

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SIÈGE SOCIAL : 2 à 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS

EXERCICE 1965

RAPPORTS ANNUELS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'Honneur :
M. Guillaume de **TARDE**

Président :
M. Henri **GILET**

Vice-President :
M. Pierre **CHEVRIER**

Administrateurs :
MM. George **ASSÉMAT**
André **BERTELOOT**
Georges **CHARRÉRON**
André **CRAMOIS**
Michel **DALLE**
Jean **FAYE**
Robert **LECLERCQ**
Henri **MANTRAND**
Claude **PORTUGAL**

Censeur :
M. Bernard **GAUTIER**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. S. **BIEUVILLE**

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général :
M. Pierre **LEDOUX**

Directeurs Généraux Adjoints :
MM. Louis **ASSÉMAT**
Amaury **de CAZANOVE**

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

EXERCICE 1965

Messieurs,

L'économie française en 1965 est restée marquée par les effets du plan de stabilisation. Les objectifs visés ont été atteints dans une large mesure : le franc a été l'une des monnaies les plus stables, le coût de la vie a augmenté de moins de 3 % et le commerce extérieur a été excédentaire. Mais cette réussite financière a été payée du ralentissement de l'activité et de l'arrêt des investissements privés. Le problème qui s'est posé aux Pouvoirs Publics a été, et reste, d'obtenir, sans compromettre les résultats acquis, la reprise du développement économique.

★

En 1965, le produit national brut n'a augmenté que de 2,8 % contre 5,5 % en 1964, et les progrès de l'industrie ont été plus faibles que dans la plupart des pays occidentaux. Tandis que le taux de croissance de la production industrielle s'est élevé à 8 % aux États-Unis, où l'expansion dure depuis quatre ans et demi, et s'est établi à un peu moins de 6 % en Allemagne, à 4 % environ en Italie et à 2,5 % dans le Royaume-Uni, il n'a pas atteint 2 % en France, contre plus de 7 % en 1964.

Cependant l'indice de la production a subi une évolution à peu près inverse de celle qui avait été observée en 1964 : alors que cette année-là la croissance avait fait place, dès le deuxième trimestre, à la stagnation puis à une légère récession, en 1965 au contraire l'année a débuté avec un niveau d'activité médiocre, puis une reprise s'est dessinée en Juin et s'est confirmée à la rentrée des congés.

De même, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites, corrigé des variations saisonnières, a marqué une diminution en fin de période, alors que les offres d'emploi, qui avaient baissé régulièrement de Juin 1964 à Juin 1965, ont ensuite recommencé d'augmenter. Le nombre d'heures de travail traduisait encore, à la fin de 1965, un très léger recul par rapport à la période correspondante de 1964, ce qui montrait en tout cas, compte tenu de l'accroissement de la production industrielle, un certain progrès de la productivité.

La reprise ne s'est pourtant manifestée vraiment que dans le secteur des biens de consommation durables : des décisions d'achat, longuement retardées, ont été réalisées dans la deuxième partie de l'année, et les commandes se sont accrues d'autant plus que les stocks du commerce étaient très réduits. En revanche, la demande des biens d'équipement est restée décevante, et la situation dans le bâtiment est devenue moins bonne.

★

L'évolution de la conjoncture économique et monétaire dans le monde n'est pas de nature à aider à une reprise d'activité.

Aux États-Unis, après quatre années d'expansion ininterrompue, s'est manifestée, dans le courant de 1965, une accélération de la hausse des prix. Constatant que l'augmentation des salaires restait modérée, le Gouvernement a estimé qu'il était prématuré de mettre un terme à cette longue période d'essor par l'application d'une politique d'austérité financière. Cependant les autorités monétaires ont décidé, en fin d'année, de relever le taux de l'escompte dans l'espoir d'enrayer un peu l'accroissement de la demande qu'elles jugent trop élevé. Il est possible que des mesures complémentaires accompagnent cette mise en garde.

En Europe, la pénurie de main-d'œuvre rend plus fragile l'équilibre monétaire. L'Italie, qui a ressenti les effets de l'inflation en même temps que la France, en est à peu près au même stade : le plan de stabilisation, appliqué depuis deux ans, est parvenu à enrayer le mal, mais les Pouvoirs Publics doivent s'appliquer maintenant à stimuler l'activité économique.

L'Allemagne, après plusieurs années d'une grande prospérité, connaît depuis quelques mois des difficultés sérieuses : la hausse des salaires horaires s'est accentuée en 1965, atteignant près de 8 %, celle du coût de la vie s'est accélérée dans le second semestre et dépassait 4 % en fin d'année; enfin l'augmentation considérable des importations a réduit de plus de 5 milliards de D-Marks l'excédent de la balance commerciale. Devant cette menace, le Gouvernement allemand a procédé à quelques compressions dans le budget préparé pour 1966 et édicté certaines restrictions de crédit, mais il est possible que des dispositions plus rigoureuses soient prises cette année. Aussi le taux d'accroissement annuel du produit national brut, qui était encore de 4,4 % en 1965, risque-t-il de diminuer.

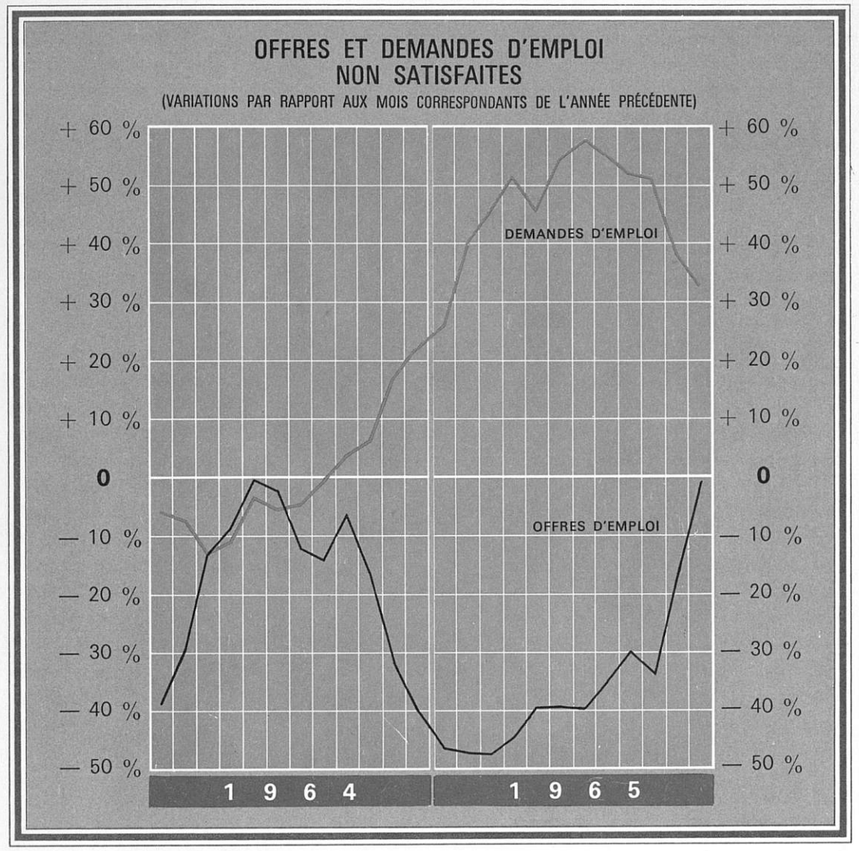

De même, au Royaume-Uni, en Belgique et aux Pays-Bas, la tension sur le marché du travail a provoqué un accroissement des salaires horaires de 6 % à 10 % en moyenne. L'augmentation du coût de la vie ayant été de l'ordre de 4 % à 5 %, on peut s'attendre, dans ces pays, à la mise en œuvre de politiques monétaires plus strictes, et peut-être à un certain ralentissement de la demande. L'industrie française aura donc sans doute à faire face à une concurrence accrue sur les marchés européens.

✳

L'action qui est maintenant engagée pour développer l'économie française doit s'attaquer aux causes mêmes de ses insuffisances. Plus qu'aucun autre pays industriel, la France est sensible à l'inflation; en période de haute conjoncture, elle en ressent les effets plus vite et de façon plus intense. Les réflexes acquis au cours de cinquante années de hausses des prix presque ininterrompues, qui commandent encore le comportement économique et social des Français, sont certes l'une des causes de cette vulnérabilité. Mais celle-ci provient aussi des conditions mêmes de la production et des échanges : dans beaucoup de domaines existent des déséquilibres fondamentaux, des structures économiques, juridiques ou administratives inadaptées, qui freinent ou empêchent les ajustements de l'économie à de plus hauts niveaux d'activité, de sorte que tout essor de la production et des revenus fait rapidement surgir des menaces d'inflation. L'expérience des dernières années a montré que, quelles que soient les précautions prises, il ne pouvait y avoir aujourd'hui en France d'expansion durable dans une complète stabilité.

Cet état de choses a été bien souvent dénoncé. En 1960, le Comité chargé d'examiner « les situations de fait ou de droit qui constituent d'une manière injustifiée un obstacle à l'expansion de l'économie » s'était efforcé de recenser ces défauts de l'organisation économique. Des mesures ont été prises ou esquissées au cours des années passées. A un moment où le danger d'inflation était pressant le recours à des procédés monétaires permettait des effets plus rapides. Aujourd'hui, les Pouvoirs Publics n'envisagent pas d'abandonner cette politique de rigueur monétaire. Il ne servirait à rien en effet de développer artificiellement l'activité en gonflant la demande. Mais, le péril étant écarté, des réformes profondes ne sont devenues que plus nécessaires. Il importe donc qu'à l'action qu'on entend maintenir sur le niveau général de l'activité soient associées des mesures spécifiques tendant à corriger les déséquilibres traditionnels et à modifier les structures vieillies. C'est en mettant fin à certaines pénuries, en améliorant les prix de revient industriels et agricoles, en donnant plus d'élasticité à l'appareil de production qu'on peut espérer tout à la fois maintenir les résultats acquis dans l'ordre monétaire et rendre à l'économie française le dynamisme dont elle a besoin pour relever le niveau de vie national et soutenir la concurrence des économies étrangères.

★

Un tel effort — qui engage certes une œuvre de longue haleine — aura des formes multiples.

Si l'on veut éviter que l'amélioration des revenus ne provoque de nouveau une augmentation trop forte du coût de la vie, il importe de stimuler les productions insuffisantes, comme celle de la viande, et de rénover les circuits de distribution. La commercialisation des denrées périssables peut être largement améliorée par la multiplication des marchés d'intérêt national et des abattoirs-marchés. Au stade du détail, la concentration continue de se développer; elle permet notamment une coopération entre producteurs et distributeurs qui est source d'avantages réciproques, les premiers pouvant abaisser leur prix de revient grâce à l'établissement d'un plan de travail assez long et, en revanche, se chargeant parfois du stockage des produits jusquà la vente. D'autre part, le commerce associé réunit maintenant un dixième environ des établissements. Les groupements de détaillants et les chaînes volontaires contribuent à améliorer les conditions d'exploitation des petites entreprises commerciales, et leur extension mérite d'être encouragée.

Pour éviter la hausse des coûts industriels en période de reprise des affaires, il faut aussi que les entreprises puissent trouver sans surenchère de salaires la main-d'œuvre qualifiée dont

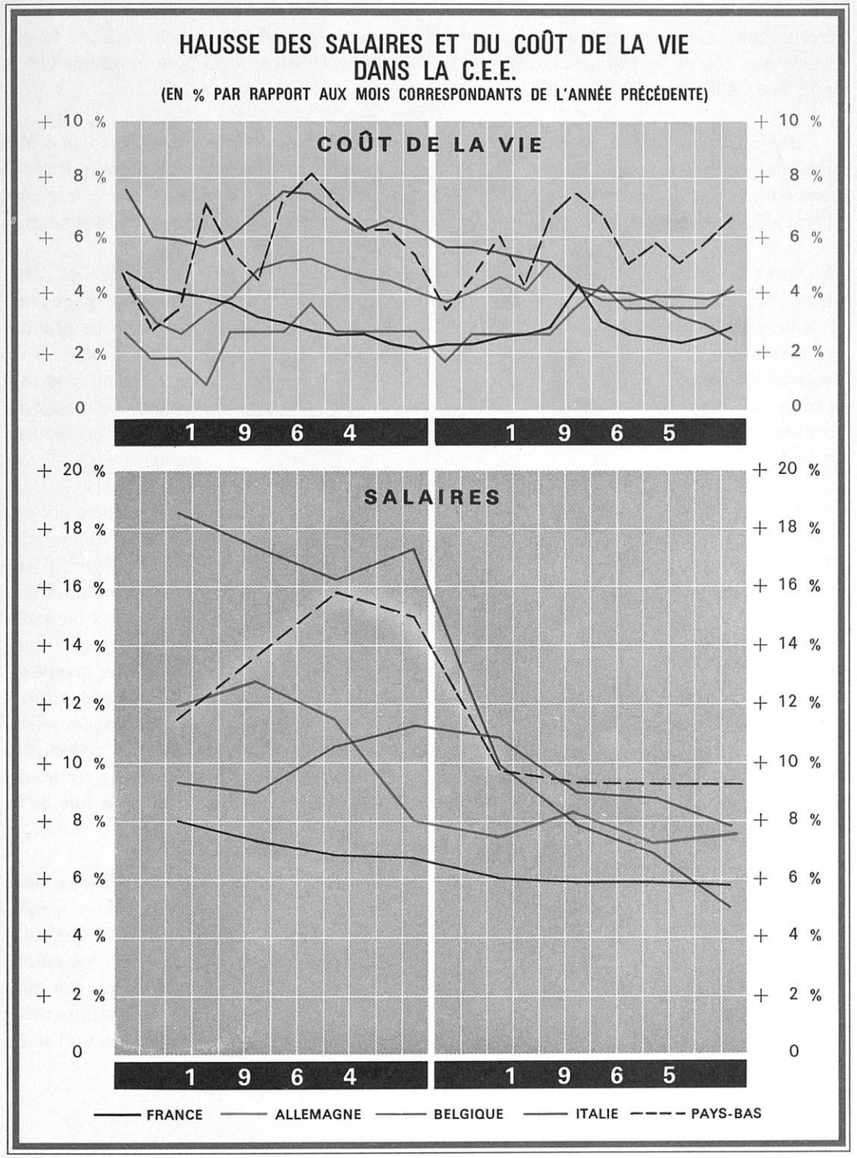

elles ont besoin. La formation professionnelle doit encore être développée. Bien que le nombre des élèves de l'enseignement technique ait passé de 360.000 à 560.000 depuis 1960 dans les

établissements publics, un effort important reste à faire. De même l'enseignement professionnel réservé aux adultes, malgré une augmentation de moitié des effectifs depuis 1962, ne touche encore que 2 % de la population active, alors que la proportion est de 5 % au Royaume-Uni et de 15 % en Allemagne de l'Ouest.

Une meilleure adaptation de l'offre à la demande de travail nécessiterait aussi une plus grande mobilité de la main-d'œuvre. Or, l'immigration se heurte encore parfois à des restrictions administratives imposées avant la guerre dans une période de sous-emploi et, sur le territoire français, le déplacement des travailleurs est rendu plus difficile par la pénurie de logements.

Parmi les entraves à la croissance harmonieuse de l'économie, cette insuffisance de patrimoine immobilier est d'ailleurs l'une des plus graves. Le prix élevé des logements s'explique non seulement par la productivité trop faible de l'industrie du bâtiment, mais aussi, dans les grandes agglomérations et surtout dans la région parisienne, par le manque de terrains à bâtir. Il est douteux que la taxe sur les plus-values foncières améliore beaucoup cette situation : le seul remède est l'augmentation de l'offre, ce qui implique l'équipement de terrains nouveaux en bordure des villes, c'est-à-dire la réalisation des investissements publics nécessaires en matière de routes, de voies ferrées, d'adduction d'eau, etc.

Au moment où s'opère cette réorganisation de l'économie, l'action menée depuis dix ans pour redonner vie aux provinces les moins favorisées et obtenir un meilleur équilibre entre les diverses régions françaises prend toute son importance. L'attachement des travailleurs à leur terroir, qu'il ne faut ni sous-estimer ni déplorer, fait que l'implantation d'une industrie est souvent une solution plus facile et moins coûteuse, en tout cas plus humaine, qu'un transfert de main-d'œuvre. Là aussi le succès de l'entreprise dépend de la mise en place d'une infrastructure adéquate. Plus encore que des subventions ou avantages fiscaux, ce sont souvent les investissements publics relatifs aux routes, aux télécommunications, aux logements, aux centres de formation professionnelle qui déterminent l'implantation dans une région d'entreprises nouvelles. C'est pourquoi la régionalisation du budget d'équipement de l'État et des prêts aux collectivités locales s'est révélée un instrument indispensable de la politique d'aménagement du territoire. Appliquée pour la première fois en 1964, cette méthode a été reprise et développée lors de la préparation des budgets suivants.

Un effort particulier a été fait en faveur des grandes agglomérations de province dites « métropoles d'équilibre », qui doivent constituer des pôles de développement et faire contrepoids à l'influence, jusqu'ici prépondérante, de Paris sur la vie économique française. Ces villes seront pourvues des réserves foncières et de l'équipement collectif nécessaires à leur extension. De vastes programmes d'aménagement sont en voie de réalisation, grâce notamment aux concours du Fonds d'Intervention pour l'Aménagement du Territoire. A cette action sur les investissements publics est venu s'ajouter un effort de décentralisation des services de l'État, en particulier de ceux qui se consacrent à la recherche scientifique et technique.

★

Alors que l'organisation générale de l'économie est soumise à l'action directe de l'État et que les investissements qu'elle implique sont presque toujours financés par des fonds publics,

LA DÉCENTRALISATION INDUSTRIELLE

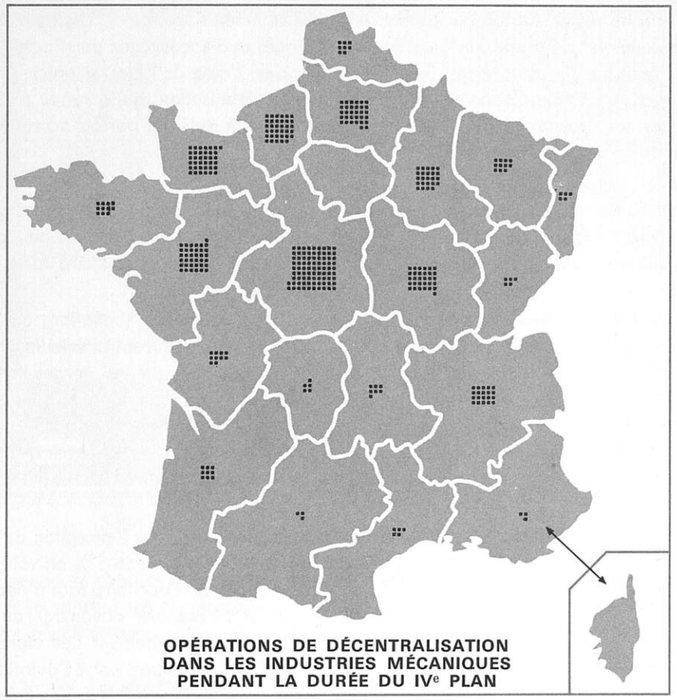

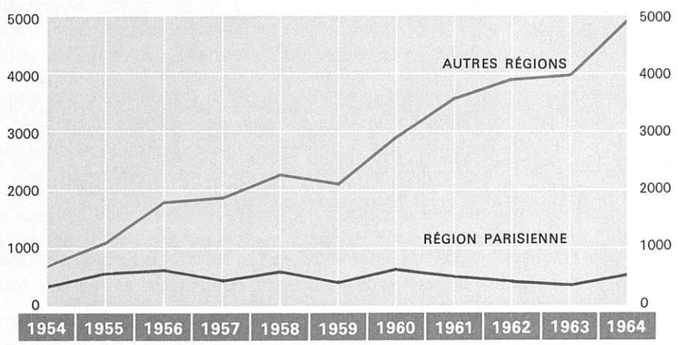

NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE INDUSTRIELS
(de plus de 500 M²)

la modification des structures industrielles présente des difficultés beaucoup plus grandes en ce qui concerne la coordination des décisions et le financement des dépenses d'équipement. Il appartient à chaque chef d'entreprise de définir, éventuellement en liaison avec ses concurrents et même parfois avec ses clients ou ses fournisseurs, les réformes qui permettraient d'obtenir le meilleur prix de revient; il lui faut aussi trouver les capitaux nécessaires. Les Pouvoirs Publics doivent se contenter de tracer quelques lignes directrices et d'encourager par l'octroi de divers avantages ceux qui s'y conforment. Sur le plan financier, l'aide de l'État, si précieuse soit-elle, ne peut jouer qu'un rôle d'appoint. Or, la politique de stabilisation, qui a rendu plus sensibles les faiblesses des structures industrielles françaises, a révélé aussi, et parfois accru, la fragilité financière de beaucoup d'entreprises.

Les difficultés des deux dernières années ne tiennent pas seulement au blocage des prix. Dans la plupart des cas, la concurrence étrangère aurait suffi à empêcher la hausse et a été d'autant plus sévèrement ressentie que la demande intérieure se faisait moins forte.

D'autre part, les charges financières, n'étant plus allégées par l'inflation, ont pesé plus lourdement sur les résultats. Les progrès de la productivité demeurant inférieurs à la hausse des salaires, les prix de revient ont continué d'augmenter, si bien que les marges bénéficiaires, qui étaient déjà faibles, se sont encore amenuisées. Selon certaines estimations, le rapport du bénéfice net à l'actif net pour les sociétés industrielles serait, en moyenne, deux fois moins élevé en France qu'en Allemagne et en Belgique. Dans ces conditions, les investissements ont diminué, tandis que l'endettement des sociétés marquait un nouvel accroissement.

En 1965, les investissements des entreprises industrielles privées (à l'exception du bâtiment, des travaux publics et des hydrocarbures) ont sans doute baissé d'environ 5 % en volume, après avoir diminué déjà durant chacune des deux années précédentes. Pour faire face à des dépenses d'équipement, pourtant bien insuffisantes, les sociétés ont dû recourir davantage au crédit et affaiblir encore leur structure financière. De 1959 à 1964, l'endettement des entreprises en monnaie constante a augmenté de près de 60 %, pendant que le rapport entre l'autofinancement et le total des investissements revenait de 72 % à 60 %, soit un niveau très inférieur à celui qui est constaté à l'Etranger, puisqu'il atteint 70 % en Allemagne et dépasse 100 % en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

Les investissements étrangers peuvent compenser, parfois, l'insuffisance des moyens nationaux : dès lors qu'ils assurent l'apport d'un actif nouveau de caractère scientifique, industriel ou commercial et qu'ils ne se contentent pas de reprendre une exploitation fonctionnant déjà de façon satisfaisante à seule fin d'accroître leur influence sur le marché français, leur action est utile à l'économie nationale et elle est encouragée par les Pouvoirs Publics.

Mais ce ne peut être là qu'un palliatif limité et qui doit le rester. Le remède véritable est dans la mise en œuvre d'une politique cohérente destinée à rendre aux entreprises françaises la possibilité et la volonté d'investir.

Les mesures prises en 1965 et 1966 pour faciliter la mobilisation et la distribution de l'épargne, l'amélioration de la situation fiscale du prêteur et de l'actionnaire aideront certes les affaires à trouver dans les banques et sur le marché les capitaux nécessaires en même temps qu'elles allé-

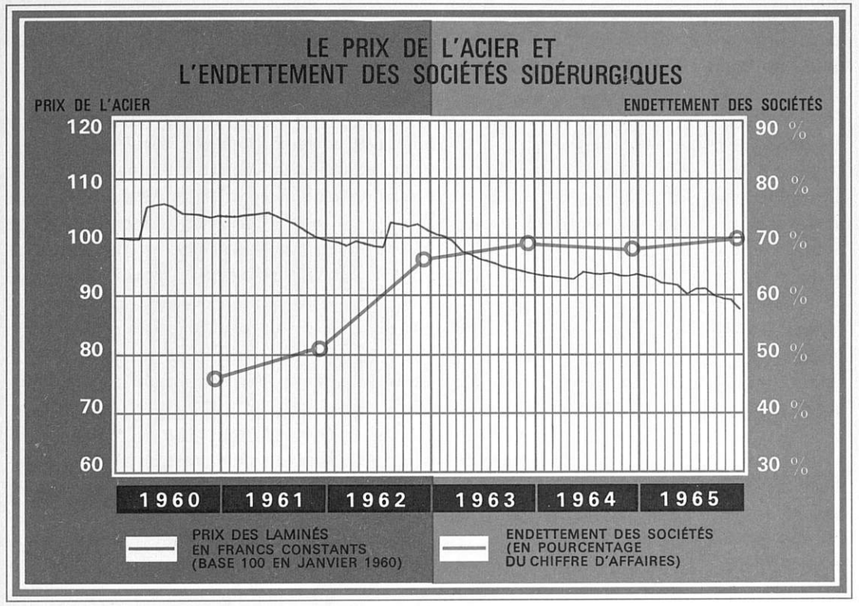

geront un peu leurs charges fiscales et sociales. Mais les effets ne s'en feront sentir que progressivement et les entreprises ne pourront pleinement en user que si leurs ressources propres se développent parallèlement.

Pour stimuler les décisions, le Gouvernement a pris des mesures tendant à permettre aux entreprises de bénéficier de réductions d'impôt pour certaines dépenses d'équipement. D'autres incitations fiscales peuvent être imaginées, telles que l'élargissement des possibilités d'amortissement ou, mieux encore, l'allégement du régime fiscal des bénéfices mis en réserve.

Ces dispositions de transition ne peuvent cependant dispenser d'une action vigoureuse pour restaurer les marges d'autofinancement. Celles-ci devraient, selon les estimations du Ve Plan, passer de 60 % à 70 % au cours des cinq années d'exécution du Plan, pour que la formation brute de capital fixe atteigne un montant conforme aux objectifs et compatible avec le taux de croissance souhaité pour le revenu national. La tâche essentielle est donc d'abaisser les prix de revient industriels. L'une des voies pour y parvenir sera, dans bien des cas, la concentration des moyens de production.

Ce mouvement de concentration se poursuit régulièrement depuis la guerre, mais devrait s'accélérer au cours des prochaines années. Déjà, on a constaté qu'entre les recensements de 1954 et de 1962 le nombre des établissements industriels occupant de 1 à 10 salariés avait diminué de 16 %, alors que celui des établissements employant plus de 200 personnes avait augmenté de 12 %.

Le degré de concentration reste pourtant faible en regard des industries étrangères. Dans la construction mécanique, par exemple, 10.000 entreprises occupent 720.000 salariés, alors qu'au Royaume-Uni le même nombre de firmes en emploie deux fois plus.

Sans doute, le regroupement ne saurait être une panacée; il est seulement l'un des moyens qui permettent d'obtenir une gestion plus rationnelle et un rendement meilleur. Aucun critère ne permet de déterminer avec rigueur les dimensions optimales de l'entreprise dans une branche déterminée, mais il existe souvent une « masse critique » au-dessous de laquelle une firme se trouve placée en état d'infériorité marqué par rapport à ses concurrentes plus puissantes. Ce niveau minimum est celui qui permet d'entretenir des laboratoires dotés de moyens suffisants, d'utiliser pour la production des machines offrant le meilleur rendement, d'avoir un réseau commercial assez dense, de recourir aux moyens de publicité les plus efficaces, etc. Dans certains secteurs, la concentration est donc indispensable pour que les entreprises françaises évitent de se laisser distancer sur le plan de la recherche scientifique par leurs concurrentes étrangères et pour qu'elles installent sur les marchés extérieurs l'infrastructure commerciale sans laquelle aucun progrès durable de l'exportation ne peut être réalisé.

C'est dans le domaine des productions de masse que la concentration présente le plus d'avantages, aussi n'est-il pas paradoxal qu'elle intéresse surtout des firmes déjà importantes, quoique moins puissantes que leurs principales rivales étrangères. Les entreprises petites et moyennes, dès lors qu'elles renoncent à concurrencer directement les grandes entreprises, conservent une place de choix dans l'économie moderne, grâce à la souplesse de leur gestion et à leur rapidité d'intervention. D'ailleurs, on constate maintenant un accroissement de leur nombre aux États-Unis. Elles se manifestent efficacement comme sous-traitantes des grandes affaires, ainsi que dans les cas où le marché est insuffisant pour justifier la mise en œuvre de moyens considérables.

Le regroupement des entreprises peut revêtir les formes juridiques les plus variées : fusion, création de filiales communes, accords de spécialisation, etc. Il est essentiel, en revanche qu'il ne se limite pas à un rapprochement financier et qu'il apparaisse aussi sur le plan industriel par la diminution du nombre d'unités de production et par l'utilisation intensive des usines les plus rentables. Enfin, bien qu'il soit en principe encouragé par les Pouvoirs Publics, il se heurte encore à des obstacles administratifs qu'il serait souhaitable de supprimer : malgré certains allégements récents, la fiscalité française demeure trop lourde pour les opérations de fusion et, d'autre part, la réglementation sur les ententes dans la C.E.E. paraît, dans la plupart des cas, peu adaptée à la structure actuelle des industries européennes, encore trop dispersées.

*

Dans le domaine agricole, l'évolution peu satisfaisante du revenu des exploitants, malgré le progrès de certaines productions en 1965, ne fait que rendre plus pressante la nécessité de réaménager les cadres traditionnels de l'activité, de manière à compenser par une amélioration du rendement de la main-d'œuvre les conséquences de la stabilisation des prix.

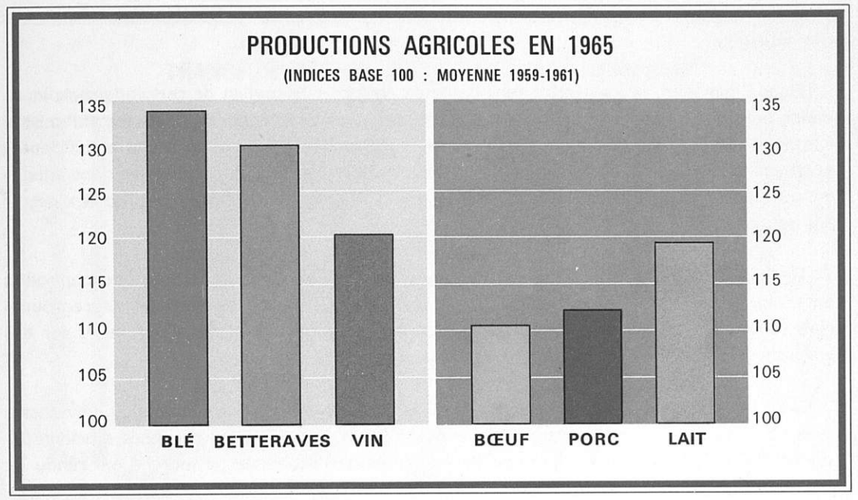

Les récoltes de céréales et de betteraves ont été abondantes, sinon de qualité régulière, et les productions animales ont marqué une reprise grâce à des conditions atmosphériques favorables. Cependant, les agriculteurs n'ont pu développer que modérément leurs ventes, quelques excédents ayant été stockés. D'autre part, le niveau moyen des prix à la production, qui avait légèrement fléchi en 1964, ne s'est pas relevé beaucoup en 1965 : la plupart des céréales ont été légèrement revalorisées, à qualité égale, par le premier rapprochement convenu des prix français et des prix européens, mais des baisses ont eu lieu sur la betterave, le vin et les produits laitiers, faute d'une aide accrue pour l'écoulement des surplus.

De la même façon qu'en 1964, l'augmentation des recettes de l'agriculture, l'année dernière, ne semble pas avoir dépassé le surcroît annuel de frais de production qui est une conséquence du progrès des techniques. Ainsi le pouvoir d'achat moyen des exploitants ne paraît plus s'être amélioré depuis 1963, bien que le revenu agricole se soit réparti sur un nombre d'entreprises en diminution de 1,6 % chaque année.

Le redressement de cette situation anormale devrait sans doute être facilité par la formation définitive de la C.E.E. Le désaccord survenu relativement à la politique agricole commune s'est, en grande partie, atténué, de sorte qu'on peut espérer pour la production française une extension de ses débouchés en Europe. Cependant un obstacle important à l'essor de l'agriculture est maintenant constitué par la difficulté de développer les productions animales. La forte dépense de main-d'œuvre dans l'élevage, le coût de l'investissement en bétail, les frais de modernisation des étables, toutes ces charges particulières tendent à défavoriser un domaine d'activité dont l'expansion est pourtant indispensable : pendant la période du IVe Plan, l'augmentation malheureusement inégale des productions animales et végétales, soit respectivement 12 % et 20 %, et

l'apparition d'un déficit dans les échanges extérieurs de viande, ont montré d'une façon frappante cette nécessité.

Dans l'immédiat, il conviendra sans doute de renforcer le soutien de certains prix afin de donner une impulsion nouvelle aux productions devenues peu rentables, spécialement à celle de la viande. Mais une intervention de ce genre ne saurait pallier que provisoirement les déficiences des structures d'exploitation dans les régions de petite ou moyenne culture. Il faudra donc intensifier, sans tarder, les actions déjà entreprises en vue d'adapter l'agriculture française aux nécessités nouvelles.

Des compléments notables ont encore été apportés, l'an dernier, à cette réorganisation dont les lois d'orientation de 1960 et 1962 ont posé les bases. C'est ainsi que les aides aux regroupements fonciers ont été accrues de manière à favoriser l'établissement des agriculteurs sur des exploitations rentables.

Dans le domaine des moyens de production, le concours des Pouvoirs Publics aux investissements a été révisé afin d'encourager des concentrations dans diverses branches d'activité; il s'agit principalement de l'aviculture, où les exigences de l'économie de marché ont rendu de telles opérations plus souvent urgentes.

D'autres initiatives ont tendu à améliorer les conditions de la vente. On peut mentionner à cet égard l'aide encourageant l'organisation de la mise en marché par les producteurs groupés, ainsi que la conclusion d'accords professionnels d'un type élargi, et la réforme amorcée du marché de la viande.

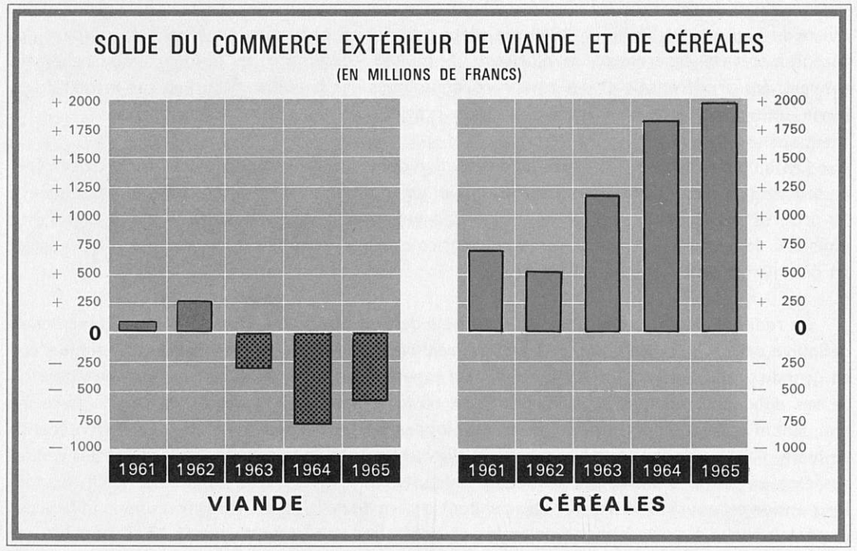

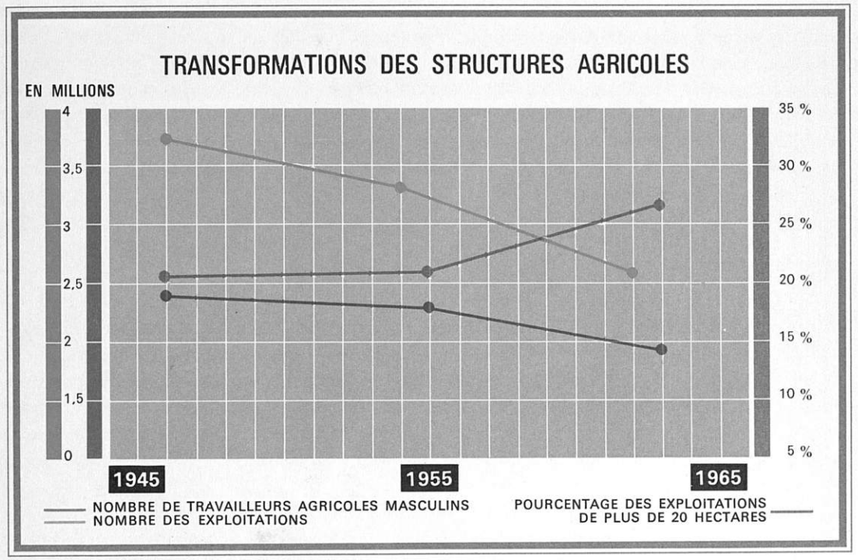

Au cours des années à venir, le réaménagement agraire devra être accéléré. Il faudra rendre plus aisé le reclassement des agriculteurs dans d'autres professions, ce qui impliquera souvent la création d'emplois industriels dans les régions où la main-d'œuvre rurale est surabondante. Il faudra aussi poursuivre le remembrement des parcelles dispersées et donner à toutes les exploitations viables les moyens d'obtenir une rentabilité suffisante. La diffusion des procédés nouveaux qui accroissent la productivité du travail, en particulier dans l'élevage, devra être favorisée. Les progrès de la mécanisation seront facilités si l'on encourage la mise en commun de l'équipement de production.

En même temps une réforme progressive de la commercialisation devra permettre d'améliorer la rémunération des agriculteurs, tout en allégeant le coût de la distribution. La discipline volontaire que sauront s'imposer les producteurs et les intermédiaires sera l'instrument le plus efficace de cette évolution, qui ne doit pas compromettre le jeu normal de la concurrence.

L'ensemble de ces aménagements exigera des investissements considérables. L'État sera conduit à renforcer sa contribution aux opérations de financement, mais son effort devra être soutenu par un concours accru des institutions de crédit. Une telle politique est devenue indispensable pour assurer à l'agriculture française la place qui lui revient dans une économie moderne.

*

Dans une économie où la transformation des structures industrielles et agricoles doit susciter des besoins de financement considérables, l'activité des marchés de capitaux est appelée à un développement marqué. En 1965 cependant, les progrès réalisés en ce domaine ont été modérés car la conjoncture économique était peu favorable aux investissements et le volume des ventes ne nécessitait pas un accroissement plus rapide des crédits à court terme. Aussi, les efforts de réorganisation du marché financier et du secteur bancaire, activement poursuivis l'an dernier, ne porteront-ils leurs fruits que lorsque la reprise de l'activité économique sera assez générale pour ranimer la demande de capitaux.

★

Si le montant global des émissions a pu s'élever d'un peu plus de 7 % en 1965, grâce au fort accroissement des emprunts des établissements de crédit spécialisés et des sociétés nationalisées, les émissions des entreprises du secteur privé ne se sont guère accrues. Les augmentations de capital, notamment, ont été défavorisées par la baisse des cours des valeurs françaises à revenu variable, qui a continué pendant le premier semestre de 1965 et qui, malgré une légère reprise dans la seconde partie de l'année, représentait à la fin de Décembre 8 % environ, soit une perte à peu près équivalente à celle de l'année précédente.

A part les valeurs de pétrole et de construction automobile, dont les indices s'établissent en légère hausse, le recul a été général : le ralentissement du progrès économique ayant atteint aussi bien les industries d'équipement que les secteurs spécialisés dans la fabrication et le commerce de biens de consommation, le mouvement de baisse s'est étendu non seulement au bâtiment, à la métallurgie, à la construction mécanique et électrique, mais aussi à l'alimentation, aux textiles et aux grands magasins. Une tendance plus favorable a prévalu dans les premiers jours de 1966, provoquée notamment par l'amélioration de la conjoncture industrielle et par les perspectives qu'ouvrait la réforme de la fiscalité sur les sociétés, mais elle ne s'est pas maintenue assez longtemps pour que l'on puisse affirmer que la longue période de marasme qu'a connue le marché depuis 1962 a maintenant pris fin.

Malgré la stagnation de l'activité économique et la relative stabilité des prix en 1965, le taux d'accroissement de la masse monétaire s'est légèrement relevé, s'établissant à 10,1 % contre 9 % l'année précédente. Ce résultat est dû à l'augmentation un peu plus forte de la circulation fiduciaire et surtout au développement satisfaisant des dépôts à vue dans les banques. La part de la monnaie scripturale dans le total des disponibilités a d'ailleurs un peu augmenté encore et atteint 62,6 %.

L'analyse des contreparties de la masse monétaire montre que la progression plus rapide de cette dernière est due uniquement à une légère augmentation de 3 % environ des créances sur le Trésor Public qui avaient diminué en 1964. Bien que le principe de l'équilibre budgétaire ait été rigoureusement observé en 1965, et que le montant des avances de la Banque de France à l'État ait diminué de plus de 16 %, la dette intérieure du Trésor s'est un peu accrue. En particulier, le montant des effets publics détenus par les banques a augmenté de 12,5 %, nonobstant un nouvel abaissement du « plancher » dans les derniers jours de l'année. Bien que le coefficient de trésorerie ait été abaissé temporairement pour faciliter certaines échéances, notamment en fin d'année, le système bancaire a dû, pour parfaire les remplois exigés par cette réglementation, procéder à des souscriptions complémentaires de bons du Trésor.

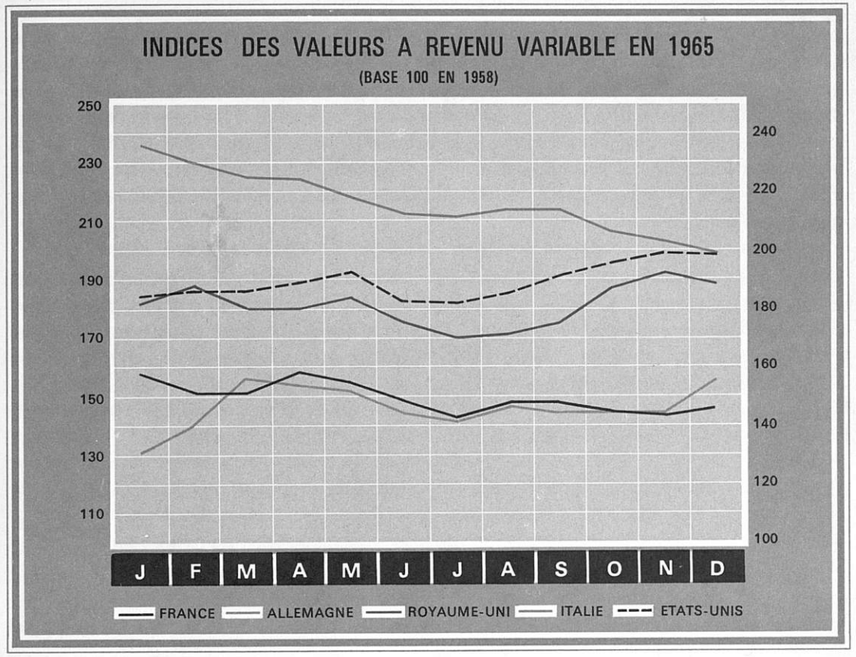

Au contraire, l'accroissement des avoirs en or et en devises a été inférieur à 12 %, contre 15,7 % en 1964, malgré un excédent de la balance des paiements atteignant 5,4 milliards de francs au lieu de 3,9 milliards l'année précédente. En effet, les Pouvoirs Publics ont procédé à des remboursements anticipés de dettes extérieures pour 883 millions, les créances des banques françaises sur l'Etranger se sont accrues et la position nette de la France au Fonds Monétaire International s'est sensiblement améliorée.

Quant au volume des crédits à l'économie, bien que la règle de l'encadrement ait été supprimée à compter du 1er Juillet 1965, il a augmenté à peu près dans la même proportion qu'en 1964, c'est-à-dire d'environ 11 %. Le ralentissement de l'expansion a permis aux banques, dans l'ensemble, de se conformer sans difficultés aux consignes de prudence qui avaient été maintenues.

★

La réforme des structures financières françaises, qui s'effectue par touches successives depuis plusieurs années, a reçu en 1965 et au début de 1966 d'importants compléments. Les mesures prises, qui ont revêtu des formes très diverses, ont pour but commun de faciliter la formation, la collecte, la distribution et l'investissement de l'épargne. Elles touchent à deux domaines principaux : remise en ordre du régime fiscal des placements, adaptation de la réglementation bancaire et des techniques du crédit.

La complexité croissante de la réglementation fiscale et l'alourdissement considérable mais inégal des taux d'imposition avaient donné naissance peu à peu, depuis un demi-siècle, à des discriminations de toutes sortes dont le caractère néfaste devenait de plus en plus évident. En multipliant les distinctions inspirées par des considérations sociales, en appliquant avec rigueur, pour éviter la fraude ou l'évasion, des définitions juridiques trop strictes, on avait perdu de vue les conséquences économiques de la fiscalité. Conscients de l'effet paralysant et déformant de celle-ci sur l'économie, les Pouvoirs Publics se sont efforcés depuis quelques années de revenir, dans ce domaine, à une plus grande neutralité et d'abolir ou d'atténuer les différences de traitement injustifiées.

Une des premières mesures prises dans cette voie a été, après la guerre, la création des sociétés d'investissement, qui supprimait les inconvénients d'une société de gestion par rapport à la propriété directe d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle a été complétée ensuite par les allégements institués en faveur des sociétés holding, puis récemment par la création des SICAV. Cependant, de telles dispositions sont restées longtemps isolées, et c'est seulement depuis la stabilisation monétaire que l'on a commencé de remédier à la plus grave des discriminations fiscales : celle qui, parmi les entreprises, frappe les sociétés commerciales.

A partir de 1959, la taxe proportionnelle sur les dividendes fut, pour une part croissante, remboursée par un crédit d'impôt, mais la charge la plus lourde, celle de l'impôt sur les sociétés, qui s'ajoute à l'impôt sur le revenu de l'actionnaire, demeurait entière. Une seule exception était prévue en faveur de certaines augmentations de capital : le décret du 29 Août 1957 a permis pendant sept ans de soustraire du bénéfice imposable un dividende égal à 5 % du montant des actions souscrites en numéraire, après agrément du Commissariat au Plan. Mais cette faculté reste limitée, et dans sa durée et dans sa portée.

S'inspirant de diverses législations étrangères, et en particulier de celles en vigueur dans d'autres pays du Marché Commun, le Gouvernement a décidé de réduire de moitié l'impôt sur les bénéfices distribués : la loi du 12 Juillet 1965 a prévu la suppression progressive de la retenue à la source de 24 % et institué un « avoir fiscal » égal à 50 % du dividende. De la sorte, l'imposition totale des bénéfices acquis par les actionnaires sera moins élevée qu'en Italie ou aux Pays-Bas, tout en demeurant plus lourde qu'en Allemagne et en Belgique; le taux de rendement des valeurs françaises devrait retrouver un niveau comparable à celui des principales valeurs étrangères. On peut regretter cependant que ces nouvelles dispositions ne s'appliquent pas aux investisseurs étrangers, dont l'action aurait pu contribuer à ranimer le marché de Paris.

La détaxation partielle du bénéfice distribué aura pour effet d'atténuer sensiblement la différence de traitement entre l'actionnaire et l'obligataire. Jusqu'ici, pour une même somme prise en charge par la société, l'actionnaire recevait un revenu égal à la moitié environ de celui de l'obligataire, puisqu'il est rémunéré par un profit supportant l'impôt sur les sociétés, alors que l'intérêt versé aux obligataires est une charge déductible du bénéfice social. Dorénavant, les sociétés pourront, à dépense égale, donner à leurs actionnaires les trois quarts de ce qu'elles auraient pu verser à un obligataire.

Une autre discrimination fiscale qui entravait sérieusement la gestion normale d'une entreprise a été supprimée, celle qui concernait les plus-values de cession soumises ou non à la taxation selon la nature des remplois effectués. Pour bénéficier d'une exonération, qui n'était d'ailleurs que temporaire, les sociétés étaient amenées à préférer un placement en biens non amortissables tels qu'immeubles ou actions, plutôt que l'acquisition d'un matériel qui n'aurait pu être amorti que pour une partie de sa valeur. D'autre part, les biens ainsi acquis se trouvaient « gelés » dans le patrimoine de la société. La plus-value sera maintenant taxée au taux réduit de 10 % lorsque l'actif aura été détenu pendant au moins deux ans avant d'être cédé, mais les capitaux sociaux retrouveront une mobilité précieuse. Les sociétés pourront notamment se défaire de certains titres de participations sans acquitter un impôt prohibitif.

Une mesure intéressante, dont il est encore difficile d'apprécier la portée, prévoit sous certaines conditions l'exonération des revenus des placements des personnes physiques. Taxés au moment de leur constitution, tout comme les revenus consommés, les revenus épargnés le sont à nouveau au moment où ils donnent à leur tour des produits. L'exemption des ressources investies serait, à n'en pas douter, une incitation remarquable à l'épargne individuelle. Quelques déductions limitées ont été admises, temporairement et parcimonieusement, pour les primes d'assurance-vie. Il est question de les rétablir. Mais, par crainte sans doute de porter trop gravement atteinte au principe de l'impôt progressif, aucune exemption n'a jusqu'ici été envisagée en dehors de ce domaine. En revanche, des mesures plus libérales ont été prises en faveur du revenu des capitaux investis. Depuis 1965, les intérêts des obligations non indexées sont exonérés, dans la limite d'un maximum de 500 francs, et ce jusqu'en 1970. Cette faveur, temporaire, avait surtout pour objet de faciliter le placement des titres à revenu fixe. Allant plus loin, la loi vient

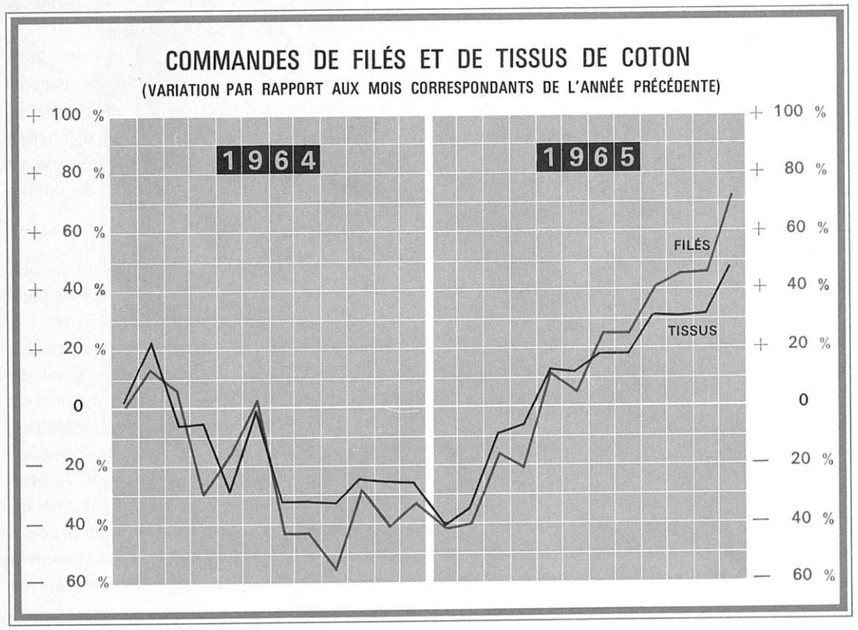

d'autoriser la souscription d'engagements d'épargne à long terme : un compte d'épargne, que le titulaire s'engage à approvisionner par des versements réguliers pendant dix ans, sera investi en valeurs mobilières choisies sans restrictions particulières, et les revenus de ces placements, qui seront obligatoirement inscrits au compte, seront exempts d'impôt personnel.

Enfin, d'autres dispositions améliorent le régime fiscal des placements à revenu fixe. Elles tendent d'une part à rétablir l'égalité fiscale entre les différents types de placements, et d'autre part à affranchir ces revenus de la progressivité de l'impôt. Jusqu'en 1965, l'intérêt des bons du Trésor, des bons du Crédit Agricole et des dépôts dans les Caisses d'épargne était exonéré de l'impôt sur le revenu, alors que celui des autres créances et des obligations devait supporter cette charge. Si les banques pouvaient émettre des bons de caisse anonymes bénéficiant d'une exonération de fait, c'était moyennant le paiement d'un impôt forfaitaire égal à 50 % des intérêts servis qui rendait cette forme de collecte extrêmement onéreuse pour les émetteurs. Dorénavant, le seul privilège qui subsiste, pour des raisons sociales, concerne les livrets A des Caisses d'épargne limités à F 15.000. Dans tous les autres cas, l'épargnant a le choix entre l'imposition progressive selon le régime de droit commun, et un prélèvement forfaitaire de 25 %, l'émetteur pouvant toutefois, pour certains placements, imposer le forfait. En même temps, il était procédé à une remise en ordre générale des taux créditeurs, dont les niveaux restent fixés autoritairement, pour égaliser les conditions pratiquées dans les différents circuits de collecte et pour rétablir la hiérarchie des rémunérations en fonction de la durée des placements.

Ces diverses mesures doivent favoriser le développement de l'épargne liquide et faciliter le placement des obligations, notamment auprès de titulaires de revenus élevés. Elles ont été complétées par diverses modifications de la réglementation bancaire, qui, en supprimant certaines entraves, permettent aux banques d'utiliser plus complètement les nouvelles facultés.

La plus importante de ces dispositions ouvre aux banques de dépôts la possibilité de recevoir des ressources à plus de deux ans, jusqu'ici réservées aux banques d'affaires, qui, en revanche, sont autorisées à accueillir sans restriction les dépôts du public. Sans supprimer la distinction entre les deux catégories d'établissements, qui gardent leur vocation propre, cette réforme va permettre aux établissements de crédit, disposant de nombreux guichets et au contact du public, d'accroître tout à la fois le volume et la stabilité des ressources collectées.

La réforme du régime de l'épargne-crédit, qui fonctionnait depuis 1959 sans grand succès, et qui, sous le nom d'épargne-logement, vient d'être réorganisé, avec des améliorations sensibles, marque également la volonté des Pouvoirs Publics de faire tomber certaines des cloisons qui compartimentaient exagérément la collecte de l'épargne. Désormais, les banques sont autorisées, comme les Caisses d'épargne, à recevoir ces dépôts et à consentir des prêts spéciaux. Dans un domaine où les besoins à satisfaire sont aussi importants, on eût mal compris que les moyens de contact des banques avec le public, en même temps que leurs possibilités de prêts complémentaires, ne fussent pas mis à contribution. De plus, la participation des banques à l'épargne-logement accompagne l'extension de leur rôle en matière de comptes à livrets, pour lesquels, réserve faite des dépôts dits « sociaux », elles peuvent offrir au public les mêmes avantages que les Caisses d'épargne. Ainsi se trouvent placés sur un pied d'égalité, pour l'application d'un procédé de collecte qui a fait les preuves de son efficacité, deux réseaux qui sont plus complémentaires que concurrents. La collectivité des épargnants ne peut qu'y trouver avantage, et l'on peut en attendre une augmentation du volume de l'épargne recueillie.

D'autres mesures sont envisagées pour faciliter, sous toutes ses formes, la collecte des capitaux : c'est ainsi qu'on s'oriente vers la création d'un marché des créances hypothécaires, analogue à celui qui existe dans certains pays étrangers, en Suisse notamment où le système de la « lettre de gage » a fait ses preuves. Des réformes juridiques seront nécessaires pour faciliter la réalisation rapide du gage et la transmission de la créance. Du fait de l'allongement possible de la durée du crédit, l'effort personnel de l'acheteur, parfois très élevé eu égard à ses ressources propres, se trouverait allégé. Les banques, qui ont déjà été autorisées l'an dernier à céder leurs créances hypothécaires aux compagnies d'assurances et aux organismes de retraite et de prévoyance, sont appelées à jouer un rôle essentiel sur ce nouveau marché, et l'intérêt accru qu'elles porteront aux opérations de crédit hypothécaire ne sera pas l'une des moindres conséquences de la mutation qui s'opère actuellement en France dans le domaine financier.

★

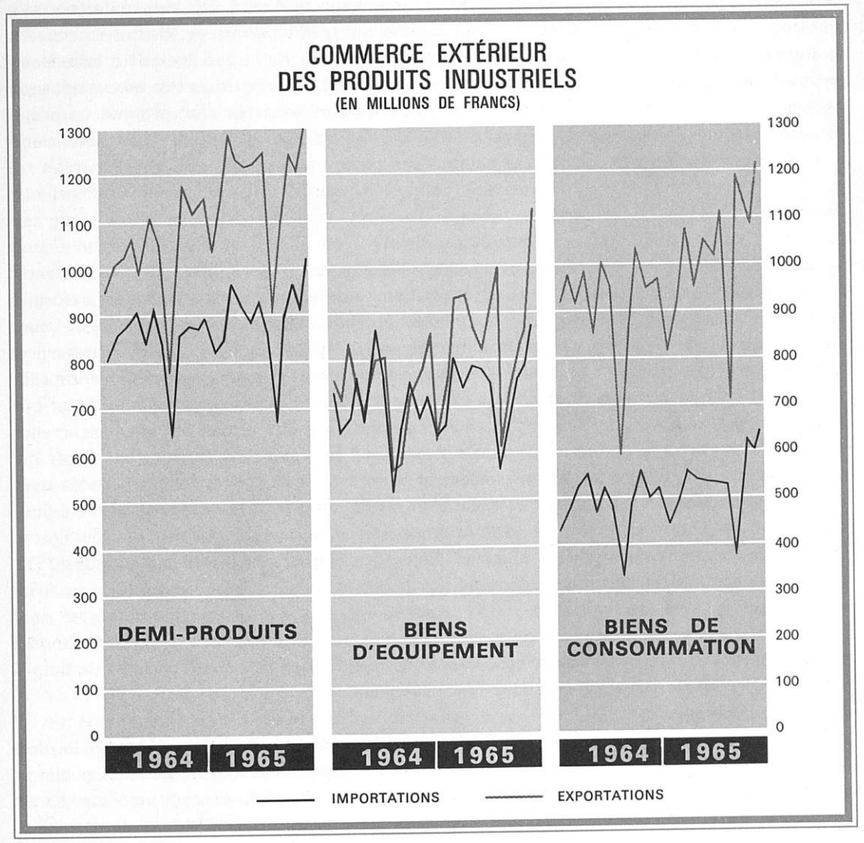

Les dispositions relatives à la collecte de l'épargne ont été accompagnées de certaines modifications des techniques du crédit, qui permettront au système bancaire de redistribuer les fonds recueillis dans des conditions convenables de liquidité et de sécurité, et selon des modalités conformes aux besoins des investisseurs. Par décision du Conseil Général de la BANQUE DE FRANCE, la durée maximum des crédits à moyen terme susceptibles d'être réescomptés a été portée de 5 à 7 ans à compter du 1er Janvier 1966, pour les crédits consacrés au financement des investissements industriels et de la construction immobilière. Toutefois, sera seule mobilisable la fraction des prêts dont le délai de remboursement n'excède pas trois ans au moment de la présentation. Il est prévu d'autre part qu'un rapport, qui n'a pas encore été fixé, devra être respecté entre les investissements et les remplois à moyen et long terme d'une part, les fonds propres et les ressources stables d'autre part. Ces deux précautions tendent, bien légitimement, à éviter que l'allongement des crédits n'aboutisse, par le jeu du réescompte, à une création de monnaie, ou ne soit couvert, dans une proportion excessive, par les ressources à vue des banques.

Quelques dispositions complémentaires, de moindre importance, ont été prises dans certains domaines particuliers : c'est ainsi qu'en faveur des exportateurs a été institué le « crédit-acheteur », qui pourra dans certains cas se substituer au crédit-fournisseur, avec des garanties analogues, et qu'ont été aménagées les règles de l'assurance-crédit; que le crédit à la consommation a été légèrement favorisé; enfin, que les possibilités de crédit ouvertes aux sociétés de « leasing » ou de « crédit-bail » ont été élargies, en même temps qu'était proposé un projet de loi soumettant ces sociétés au même contrôle que les banques et établissements financiers.

★

Un tel ensemble de mesures, aussi remarquable par son ampleur que par sa cohérence, et qui dépasse de beaucoup tout ce qui a été fait en ce domaine depuis les grandes réformes de 1945-1946, doit permettre aux institutions financières, et notamment aux banques, de jouer leur rôle dans l'effort de financement considérable qui est à accomplir. La voie est ouverte à l'octroi de crédits plus longs, préconisé depuis quelques années comme un remède à nos difficultés. Mais l'allongement des crédits ne se décrète pas : pour le mettre en pratique, il faut que les banques puissent recevoir, dans les prochaines années, sans être gênées par une concurrence inégale, un courant régulier de ressources stables. C'est pourquoi les réformes heureuses qui viennent d'être décidées ne porteront pleinement leurs fruits que si elles sont appliquées avec une continuité suffisante. Il pourra être tentant pour les Pouvoirs Publics — comme il l'a été dans le passé — de rompre en faveur de certains emprunteurs qu'on veut favoriser, ou du Trésor lui-même, le régime fiscal équilibré et les conditions harmonisées aujourd'hui en vigueur. De tels manquements au principe ne tarderaient pas à réduire à néant les progrès obtenus.

Les banques, de leur côté, ont conscience des adaptations qu'elles ont à réaliser. Ce sera le fruit aussi bien du jeu normal de la concurrence entre établissements que d'un effort de simplification des conditions générales de leur fonctionnement.

La concurrence entre banques n'a jamais cessé de produire d'heureux effets. On lui doit certainement, pour une bonne part, les progrès réalisés dans les services rendus au public et aux entreprises : adaptation des réseaux, multiplication des points de contact, amélioration de l'accueil et de l'information, création de nouveaux services, installation de points d'appui à l'Etranger. Elle doit donc être sauvegardée et pourrait même, peut-être, être développée sur certains points, puisqu'elle est encore limitée par quelques réglementations restrictives. Mais on ne peut en attendre des résultats qui mettraient en péril le bon fonctionnement du système bancaire et l'existence même des banques. Récemment, les taux minima des conditions débitrices ont été supprimés : les banques disposent donc d'une entière liberté pour fixer leurs tarifs de crédits. Cette libération intervient après que plusieurs révisions successives, — il y en a eu deux en 1965, — aient amené une baisse générale et sensible des conditions, de telle sorte que celles-ci, selon des estimations récentes, sont moins élevées en France que dans presque tous les autres pays européens. Or, le crédit a un prix de revient dont les facteurs, — loyer des ressources, charges de gestion, risques courus, — sont à peu près incompressibles. Il est bien évident que le coût du crédit ne peut être abaissé au-delà de ce prix sans compromettre l'équilibre des comptes d'exploitation et rendre insuffisante la couverture des risques. Une concurrence qui aboutirait à de tels excès serait dangereuse. Personne ne peut la souhaiter.

Ces évidences ne rendent que plus nécessaire l'étude critique et constructive entreprise par la profession, avec l'appui des Pouvoirs Publics et des autorités monétaires, sur les formes générales de son activité et sur certains modes de distribution du crédit. On a parfois manifesté des inquiétudes à l'égard de projets tendant à la réforme, voire à la suppression, de l'escompte. Le problème ne doit pas être vu de façon aussi limitée ni aussi rigide. Il ne paraît ni nécessaire ni souhaitable d'abandonner complètement la technique de l'escompte, qui présente d'incontestables avantages. Mais il est malheureusement certain qu'il existe dans bien des domaines des techniques vieillies, des procédures parfois routinières, qui alourdissent la gestion bancaire et ne procurent qu'une sécurité illusoire ou inutile. Elles peuvent, dans bien des cas, être remplacées par d'autres méthodes, ou faire l'objet de certaines adaptations, qui allégeront les tâches matérielles et se prêteront mieux au traitement mécanographique. Ces transformations, qui ne dépendent pas uniquement des banques, peuvent toucher aux usages commerciaux et financiers, et poser, par conséquent, de nombreux problèmes juridiques et techniques; elles ne sauraient être envisagées sans de grandes précautions, et exigent la compréhension et l'appui des usagers. Mais ceux-ci ne peuvent que gagner à de telles réformes. Les intérêts des banques et ceux de leurs clients ne sont nullement opposés.

✳

L'évolution de leur rôle amène les banques à consacrer des efforts aussi importants à l'amélioration des services rendus aux particuliers qu'à la satisfaction des besoins des entreprises. Dans ces deux domaines, la B.N.C.I. s'est attachée à accroître ses moyens et à perfectionner ses méthodes.

★

En France, nous avons poursuivi l'adaptation de notre réseau à l'évolution démographique et économique de la région parisienne et des provinces françaises. Nous avons été ainsi amenés à créer en 1965 vingt-deux Sièges permanents nouveaux : deux à Paris, six dans la région parisienne, quatorze dans des villes de province, dont dix guichets de quartier urbains et quatre bureaux ouverts sur des places où nous n'étions pas installés.

A ces créations de Sièges, qui répondent à des besoins impérieux, s'ajoutent les travaux d'agrandissement et de transformation que nous devons entreprendre dans nombre de Succursales et Agences anciennes en vue de les adapter aux mouvements de la clientèle et d'améliorer les conditions de travail du personnel.

L'emploi de plus en plus poussé des techniques mécanographiques oblige non seulement à un renouvellement fréquent du matériel, mais encore à des révisions souvent profondes de notre organisation et de nos processus opératoires. En contrepartie de ces efforts incessants, s'inscrivent de grands avantages : nous pouvons tout à la fois éviter des augmentations d'effectif, alléger dans bien des cas les conditions de travail, et enfin accroître la qualité et la rapidité des services rendus au public. Les études concernant les chèques à caractères magnétiques sont entrées dans la voie des applications pratiques, certains tris étant désormais opérés par ce procédé à l'aide d'un nouveau matériel. Il faut certainement en attendre, dans quelques années, des progrès importants.

La réorganisation des services étrangers de nos Sièges d'exploitation, qui avait commencé l'année dernière, est maintenant terminée, et permet à notre clientèle d'obtenir, directement et rapidement, l'ensemble des conseils et des services que peuvent nécessiter les opérations commerciales et financières internationales.

Au cours de l'exercice 1965, ÉPARGNE-VALEUR, Société d'investissement à capital variable, fondée conjointement par notre établissement et la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, a poursuivi ses progrès. L'actif net de la société a passé en un an de F 78.900.000 à F 135.500.000. La valeur liquidative de l'action, en dépit d'une conjoncture boursière peu favorable, a passé de F 132,89 fin 1964 à F 134,17 fin 1965. Elle atteint F 139,71 au 15 Avril dernier. La société distribuera, en 1966, au titre de l'exercice 1965 qui est son premier exercice complet, un dividende net de F 3,53 assorti d'un crédit d'impôt de F 0,60.

Ces résultats n'ont nullement ralenti, bien au contraire, l'activité de nos Sièges pour le placement des valeurs mobilières classiques. Nous avons, comme les années précédentes, participé à toutes les émissions importantes de valeurs françaises. Les services que nous rendons en ce domaine aux entreprises publiques et privées justifient l'effort important que nous soutenons.

Bien entendu, nous avons mis à la disposition du public les moyens de placement nouveaux autorisés par la réglementation récente dont nous avions suivi avec intérêt la préparation : livrets d'épargne plus importants, comptes d'épargne-logement, comptes à terme et bons de caisse à plus de deux ans. Nous nous sommes préparés également à mettre en application les engagements d'épargne à long terme dès l'intervention des textes complémentaires attendus.

Prolongeant notre activité propre, nos filiales spécialisées complètent la gamme des services offerts à la clientèle commerciale.

Dans le cadre de son statut de banque d'affaires, la BANQUE AUXILIAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE apporte son concours, sous des formes diverses, à la solution des problèmes de financement et de transformation de structures qui peuvent se poser aux entreprises. Elle a été amenée à créer une société nouvelle, la SOCIÉTÉ D'ORGANISATION ET DE PROMOTION (ORGEPRO), qui a plus particulièrement pour objet de faciliter le déroulement des opérations complexes de fusion et de concentration.

L'UNION POUR LE FINANCEMENT A LONG ET MOYEN TERME (UFILOM) a clos son premier exercice complet. Les résultats de cette société, dans laquelle nous sommes associés à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE et à la BANQUE DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE DE SUEZ, ainsi qu'à deux Compagnies d'assurances, l'UNION ET L'ABEILLE, répondent à notre attente. Malgré le ralentissement des investissements du secteur privé, les crédits d'équipement qu'elle a consentis se sont développés selon les prévisions.

En faveur du commerce international, INTERCOMI a apporté un concours toujours apprécié à l'étude et à la négociation de marchés d'exportation. Nous avons, en outre, participé à la création d'un nouvel organisme, la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL (SOFINTER) qui monte, en association avec ses actionnaires, des opérations de confirmation de commandes et de factoring pour l'exportation.

Nos deux filiales régionales, la BANQUE RÉGIONALE DU CENTRE à Roanne et la BANQUE GUILHOT à Agen, ont poursuivi avec efficacité leur action. Ces deux établissements, tout en conservant une autonomie de gestion qui contribue à faciliter leurs relations traditionnelles avec la clientèle locale, offrent à celle-ci la qualité des services et la sécurité que procure l'appui d'une grande banque nationale.

★

La B.N.C.I. reste, quant à l'étendue de son réseau hors de France, au premier rang des banques françaises. L'ensemble de nos points d'appui fait de notre établissement une banque internationale dont le rayonnement ne cesse de s'accroître. Cette situation privilégiée nous met en mesure d'élargir le domaine et d'augmenter l'efficacité des concours que nous apportons aux entreprises françaises en vue de leur expansion. La situation consolidée des banques que nous contrôlons, ou dont nous sommes les partenaires principaux, s'établit au total à plus de 20 milliards de francs et fait apparaître près de 15 milliards de dépôts. Ces chiffres donnent une idée exacte de l'ampleur des moyens de notre Groupe ainsi que de sa place dans l'appareil bancaire français.

Dans la République Fédérale d'Allemagne, notre Succursale de Sarrebrück apporte à l'économie sarroise les services de qualité d'une banque à caractère régional, mais permet également de multiplier les liens entre affaires françaises et allemandes. Notre Bureau de Représentation de Francfort-sur-le-Main s'efforce de resserrer les relations économiques entre la France et les autres régions de l'Allemagne Fédérale.

La BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL à Bâle obtient des résultats satisfaisants en consacrant l'essentiel de son activité aux opérations de négoce international. A Genève, l'UNITED OVERSEAS BANK a, de son côté, continué ses progrès, élargi son fonds de commerce et enregistré des résultats substantiels.

A Londres, la BRITISH AND FRENCH BANK Ltd, qui étend son exploitation et son influence, oriente de plus en plus ses activités vers le financement des opérations internationales, tout particulièrement avec la France et les pays du Marché Commun.

Le Bureau de Représentation créé à Madrid par notre filiale INTERCOMI et dont nous nous préparons à prendre directement la gestion, se consacre au développement des relations des affaires françaises avec les firmes privées et les administrations publiques espagnoles.

En Algérie, des difficultés d'ordre économique ont continué de peser sur les activités de la B.N.C.I. (Afrique). Dans le secteur agricole, les résultats obtenus en dépit d'une sécheresse persistante n'ont pas été mauvais, mais l'écoulement de la production de vin pose un problème grave. Le secteur industriel, privé de commandes, travaille en général au ralenti, à l'exception des industries d'extraction de minerai de fer, dont la production a augmenté. Les accords franco-algériens du 29 Juillet 1965 ont institué une association coopérative fondée sur un droit paritaire reconnu aux deux États dans le financement de la recherche et de l'exploitation pétrolières. Ils prévoient, en outre, l'octroi d'une aide française à l'industrie sous forme de prêts à long terme, de crédits-fournisseurs et d'une contribution financière non remboursable, parallèlement à un appui technique et commercial.

Au Sahara, la production de pétrole brut est demeurée à son niveau de l'année précédente, faute de moyens d'évacuation. Un troisième oléoduc, récemment entré en service entre Hassi Messaoud et Arzew, permettra d'accroître sensiblement les transports. Les livraisons de gaz naturel à l'usine de la CAMEL à Arzew ont enregistré un fort progrès et l'exportation de gaz liquifié vers Le Havre et Londres par bateaux méthaniers se poursuit d'une façon accélérée.

Au Maroc, la filiale de la B.N.C.I. (Afrique), la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, a terminé son second exercice dans des conditions satisfaisantes. Les mesures d'austérité adoptées sur le plan budgétaire et douanier ont permis de redresser les finances publiques et la situation monétaire a été assainie. La balance commerciale a été améliorée grâce à une forte diminution des importations. Les récoltes de céréales et d'agrumes ont été bonnes et la campagne viticole a donné d'excellents résultats. Dans le domaine industriel, l'activité a été variable selon les secteurs.

En Tunisie, l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE a maintenu son mouvement d'affaires à un niveau élevé, ainsi qu'en témoignent les très bons résultats qu'elle a obtenus. La situation économique, normale dans les domaines agricole et minier, reste néanmoins assez défavorable en ce qui concerne les échanges extérieurs. Le pétrole du gisement d'El Borma, dont les dernières estimations ont révélé l'importance, devrait permettre à la Tunisie non seulement de couvrir les besoins de sa consommation intérieure, mais d'exporter une partie de sa production.

Au Moyen-Orient, la Succursale de Beyrouth de la B.N.C.I. (Afrique) poursuit ses progrès, favorisés par un climat de stabilité.

En Iran, la BANQUE ETEBARATE a fortement accru son implantation locale, et ainsi élargi ses bases d'exploitation. Elle consacre toujours une large partie de ses activités aux relations franco-iraniennes.

En Afrique Noire d'expression française, nos Succursales directes ont, en dépit de quelques remous politiques, accru leur activité et obtenu des résultats satisfaisants.

D'autre part, les divers établissements bancaires dans lesquels notre Groupe possède des intérêts aux côtés ou par l'intermédiaire de la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LES PAYS D'OUTRE-MER, dont le siège social est à Genève, ont progressé dans de bonnes conditions. Ce réseau, qui s'étend sur dix pays, en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est, comprend, d'une part, la BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU SÉNÉGAL, la BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE LA COTE-D'IVOIRE, la BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU CAMEROUN, la BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU CONGO, et, d'autre part, la SOCIÉTÉ CONGOLAISE DE BANQUE, la BANQUE COMMERCIALE DU BURUNDI, la BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA et la COMMERCIAL BANK OF AFRICA.

En Nigeria, l'UNITED BANK FOR AFRICA a manifesté une activité particulièrement dynamique et a obtenu de brillants résultats comme le montre l'extension de son réseau.

La B.N.C.I. (Océan Indien) enregistre de nouveaux progrès. A Madagascar, les exportations de vanille et de café ont pu reprendre, mais la faiblesse des récoltes de paddy a nécessité l'importation de tonnages importants de riz. Le problème d'écoulement de la production sucrière semble momentanément résolu grâce au débouché qu'apporte le nouveau marché offert par l'organisation commune africaine et malgache.

A La Réunion, bien que la production de sucre ait dépassé de beaucoup la précédente, la balance commerciale continue d'accuser un déficit considérable dû aux importations de produits alimentaires et de biens d'équipement.

En Côte Française des Somalis, l'activité du port de Djibouti a augmenté de même que le trafic du chemin de fer franco-éthiopien.

En Extrême-Orient, notre Siège de Hong-Kong bénéficie d'une expansion continue et ses résultats restent bons, malgré une conjoncture parfois défavorable, notamment dans le secteur immobilier.

Au Sud-Vietnam, l'activité traditionnelle de notre Succursale de Saigon a pu se maintenir en dépit des difficultés actuelles.

Au Cambodge, notre Bureau de Représentation de Phnom-Penh apporte son concours au développement des relations économiques franco-cambodgiennes, notamment à l'occasion de la mise en place de l'aide économique française.

Au Canada, la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE S.F.C.I. Ltée, à Montréal, a porté son capital de $ CAN 2.000.000 à 3.000.000. Elle continue à mettre ses services à la disposition de l'économie canadienne et apporte son appui aux entreprises françaises implantées au Canada ou projetant de s'y installer.

Toujours dans son cadre traditionnel, l'activité de nos Sièges de la Martinique et de la Guadeloupe a continué de s'élargir. L'implantation de la future base spatiale de Kourou et la

mise en valeur de la forêt guyanaise par d'importantes affaires métropolitaines constituent des facteurs encourageants pour la BANQUE DE LA GUYANE:

Au Mexique, l'activité du BANCO DEL ATLANTICO, comme celle de sa filiale financière, la SOCIEDAD FINANCIERA DE EXPORTACIONES E IMPORTACIONES (FINEXIM) s'est encore développée. De nouveaux Sièges d'exploitation ont été créés à Mexico. Pour compléter les moyens d'action des deux établissements, la FINEXIM a pris une participation importante dans une nouvelle société, le BANCO DE CREDITO IMMOBILIERO, spécialisée dans le crédit hypothécaire. Le BANCO DEL ATLANTICO procède actuellement à une augmentation de son capital, qui passera en deux étapes de 20 à 28 millions de pesos. Cette opération, essentiellement conçue pour augmenter la participation mexicaine, va une fois terminée ramener la part de notre Groupe de 32 à 28,5 %. L'ensemble bancaire ainsi constitué, de plus en plus fortement enraciné au Mexique, tient une place enviable dans la vie économique de ce pays, qui continue à connaître un essor économique remarquable.

En Colombie, en dépit d'une réglementation très stricte en matière de crédit, notre réseau de Sièges a pu encore très heureusement améliorer ses résultats.

En Uruguay, l'activité du BANCO ESPANOL Y TERRITORIAL-UNION DE BANCOS DEL URUGUAY, auquel nous avons apporté en 1964 le fonds de commerce de notre Succursale de Montevideo, est restée satisfaisante malgré une conjoncture difficile, notamment sur le plan monétaire.

✳

BILAN ET RÉSULTATS.

Le bilan soumis à votre approbation s'élève au total à	F	16.897.525.196,45
en augmentation sur celui de l'an dernier de	F	1.609.231.857,49

Les dépôts de la clientèle enregistrés dans :

— les comptes courants pour	F	4.739.999.505,80
— les comptes de chèques pour	F	5.612.909.074,78
— les bons et comptes à échéance fixe pour	F	1.934.831.291,90
ressortent au total à	F	12.287.739.872,48

contre F 11.219.801.080,49 au 31 Décembre 1964.

Les autres comptes créditeurs progressent également :

— les comptes exigibles après encaissement, de	F	43.301.703,40
— les créditeurs divers, de	F	62.447.005,62
— et les comptes Banques et Correspondants, de	F	233.635.797,89

L'accroissement des ressources a sa contrepartie à l'Actif, principalement dans :

— le Portefeuille effets, en augmentation de	F	801.798.919,77
— les comptes courants et avances garanties, à concurrence de	F	442.522.481,15
— et dans les avoirs chez les Banques et Correspondants, pour.....	F	304.983.563,52

Les acquisitions de l'exercice en ce qui concerne tant le poste « Immeubles et Mobilier » que le « Portefeuille titres » ont été entièrement compensées par les dotations aux comptes d'amortissements et de provisions. Ces deux postes demeurent donc évalués pour le même montant que l'an dernier, soit :

— pour le poste « Immeubles et Mobilier »	F	60.000.000,00
— pour le poste « Portefeuille titres »	F	64.000.000,00

★

Les résultats de l'exercice, déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques et autres charges, font apparaître un solde bénéficiaire de	F	7.015.625,91

contre F 6.745.439,72 en 1964.

Après imputation de la somme nécessaire pour servir aux 685.160 parts non encore amorties l'intérêt minimum garanti de 3 % sur le prix de rachat des actions (F 12,54) à raison de F 0,3762 brut par titre, soit	F	257.757,19
le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à.....	F	6.757.868,72
auquel s'ajoute le report antérieur de	F	1.345.714,58
pour former un total de.....	F	8.103.583,30

que, conformément aux dispositions de l'article 26 de nos statuts, nous vous proposons de répartir ainsi :

— réserve légale : 5 % sur F 6.757.868,72 arrondi à	F	350.000,00
— intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires à raison de F 0,7488 par titre.....	F	513.047,80
— attribution aux actions transférées à l'État.....	F	5.700.000,00
— tantièmes au Conseil d'Administration	F	50.000,00
— le surplus étant reporté à nouveau	F	1.490.535,50
	F	8.103.583,30

✳

Les résultats qui ont été obtenus sont dus à la compétence et au dévouement de notre personnel, à qui il nous est agréable d'exprimer notre gratitude.

Nos jeunes agents continuent à suivre avec zèle les cours d'enseignement professionnel; les succès remportés dans les examens des divers degrés en apportent le témoignage et nous les enregistrons avec un grand plaisir.

Nos cadres ont participé avec fruit à des réunions de perfectionnement nombreuses, intéressant aussi bien les aspects techniques de leur tâche que leur rôle d'organisateur et d'animateur du travail de leurs collaborateurs.

Notre Comité Central d'Entreprise gère avec efficacité les œuvres sociales qui lui sont confiées. Les résultats obtenus sont la preuve de la qualité de cette gestion et justifient pleinement l'effort financier sans cesse accru que nous soutenons. Nos rapports avec les organismes représentatifs du personnel, que nous nous attachons de part et d'autre à rendre plus fréquents et mieux organisés, se déroulent dans un climat de compréhension mutuelle. Ils permettent une information réciproque et une coopération qui nous aident à résoudre au mieux les questions dont nous avons à débattre.

Le Conseil d'Administration.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 1965

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte, au titre de l'exercice 1965, de la mission qui m'a été confiée selon arrêté du 6 Octobre 1964 de M. le Ministre des Finances.

Comme les années précédentes, j'ai suivi diverses opérations d'inventaire au Siège Social. Tant à l'occasion de ces vérifications qu'au cours de celles que j'ai effectuées dans des centres administratifs de province après l'arrêté des écritures, tous renseignements et documents utiles à l'accomplissement de ma mission m'ont été fournis. De même le rapport du Conseil d'Administration m'a été soumis et je n'ai pas d'observations à formuler sur les indications d'ordre comptable qu'il contient.

Toujours présenté sous la forme prescrite par votre commission, le bilan au 31 Décembre 1965, dont j'ai constaté l'exacte concordance avec les écritures sociales, se totalise à	F	16.897.525.196,45
contre, au 31 Décembre 1964	F	15.288.293.338,96
soit une progression de	F	1.609.231.857,49

ou 10,6 % environ. Ce bilan se compare comme suit avec celui de l'année précédente :

ACTIF

Caisses, Trésors publics, Banques d'émission ..... contre F 343.062.558,26.	F	307.567.435,95
Banques et Correspondants ..... au lieu de F 2.330.923.229,64. Cette augmentation porte surtout comme l'an dernier sur les « Correspondants » proprement dits, notamment en devises, tandis que les variations en plus ou en moins des autres postes s'équilibrent.	F	2.635.906.793,16

Le ***Portefeuille effets*** passe de F 9.615.422.383,53 à ..... F 10.417.221.303,30
Cette progression de 802 millions en chiffres arrondis représente près de 50 % de l'augmentation du bilan. Dans l'intérieur de cette rubrique, ce sont les « Bons du Trésor » et le « Portefeuille France » qui marquent l'avance la plus sensible, alors que l'on note une certaine régression des « Effets reçus en pension ».

Les ***Coupons*** s'inscrivent pour ..... F 9.977.071,76
contre F 8.928.259,61.

Parmi les comptes qui traduisent l'aide apportée à la clientèle, les ***Comptes courants*** passent de F 2.056.189.135,69 à ..... F 2.357.649.507,18
tandis que les ***Avances et débiteurs divers*** reviennent de F 284.386.229,63 à ..... F 166.310.256,81
La composition de ce dernier poste reste la même que précédemment. Après déduction des provisions jugées utiles, les créances douteuses ou litigieuses y figurent pour les montants estimés récupérables.

Les ***Avances garanties*** passent de F 181.508.219,97 à ..... F 322.570.329,63
sous l'influence des avances consenties aux clients qui avaient effectué des « Dépôts à terme ».

Les ***Débiteurs par acceptations*** ont leur exacte contrepartie au Passif, dans les « Acceptations à payer ». Ils sont à ..... F 458.156.895,39
contre F 298.427.053,35.

La valeur comptable du ***Portefeuille titres*** a été maintenue à ..... F 64.000.000,00
les réalisations de titres, affectations ou constitutions de provisions compensant les acquisitions ou prises de participations de l'exercice, notamment dans les filiales ou affaires immobilières.

Comptes d'ordre et divers. La composition de ce poste est également la même que pour les exercices précédents, savoir : loyers d'avance, cautionnements et dépôts de garantie, dépenses sur travaux en cours ou frais de gestion immobilière, économat, etc.; le montant passe de F 45.446.269,28 à ..... F 98.165.603,27
Il accuse ainsi en chiffres arrondis un accroissement de F 52.720.000 qui porte en particulier sur les acomptes versés au titre de l' « Impôt sur les Sociétés » et sur les « Réescomptes ».

Immeubles et mobilier. Pour les mêmes raisons que le « Portefeuille Titres », l'évaluation de ce poste, qui comprend également les « Installations » et les « Participations Immobilières », reste inchangée à ... F 60.000.000,00

Total de l'Actif ..... F 16.897.525.196,45

PASSIF

Les dépôts à vue de la clientèle, qui comprennent les ***Comptes de chèques et comptes spéciaux*** pour ..... F 5.612.909.074,78
et les ***Comptes courants*** pour ..... F 4.739.999.505,80

forment un total de ..... F 10.352.908.580,58
contre F 9.408.909.323,90. L'augmentation se répartit entre les comptes de chèques (591 millions ou 10,5 %) et les comptes courants (353 millions ou 7,5 %).

Banques et Correspondants ..... F 2.555.452.152,34
au lieu de F 2.321.816.354,45. La progression, qui est de l'ordre de F 233.636.000, porte entre autres sur les « Correspondants » et « Banquiers » ainsi que sur certains comptes de filiales momentanément importants.

Comptes exigibles après encaissement ..... F 634.644.305,39
contre F 591.342.601,99.

Créditeurs divers. Les soldes des comptes logés sous cette rubrique accusent des variations en sens opposés, à la suite de quoi leur total s'accroît, en chiffres arrondis, de F 62.447.000, pour passer à ..... F 653.524.278,01

Comme toujours, les ***Acceptations à payer*** ont leur contrepartie exacte à l'Actif au poste « Débiteurs par acceptations ». Elles se totalisent à. F 458.156.895,39
soit en plus près de F 160 millions.

Avec un total de ..... F 1.934.831.291,90
contre F 1.810.891.756,59 les ***Bons et comptes à échéance fixe*** marquent un accroissement voisin de 7 %.

Comptes d'ordre et divers. Leur montant passe de F 117.587.591,97 à.. F 158.996.352,35
Le réescompte du portefeuille représente toujours l'essentiel des éléments composant ce poste.

Une dotation de F 350.000 porte les ***Réserves*** à ..... F 20.650.000,00
tandis que le ***Capital*** est inchangé, soit ..... F 120.000.000,00

Soit un Passif de ..... F 16.889.163.855,96
contre un Actif de ..... F 16.897.525.196,45

D'où un excédent d'Actif de ..... F 8.361.340,49

se décomposant comme suit :
— Bénéfice de l'exercice ..... F 7.015.625,91
— Report à nouveau ..... F 1.345.714,58

Total égal ..... F 8.361.340,49

Le bénéfice de F 7.015.625,91 au lieu de F 6.745.439,72 en 1964 s'entend après déduction des charges de toute nature ainsi que des amortissements et provisions jugés nécessaires.

Enfin, du total ci-dessus de	F	8.361.340,49
il y a lieu de déduire l'intérêt minimum garanti par la loi aux parts bénéficiaires, dont le nombre a été ramené à 685.160 par l'amortissement de 22.102 parts effectué en 1965. Soit une charge de	F	257.757,19
ce qui laisse un total disponible de	F	8.103.583,30

Le projet de répartition de cette somme qui vous est soumis par le Conseil d'Administration comporte, cette année encore, un prélèvement destiné à porter à F 1,125 l'intérêt attribué à chaque part bénéficiaire.

Je n'ai pas d'observations à présenter sur cette répartition. En conséquence, je suis d'avis, Messieurs, que vous approuviez le bilan et le compte de Profits et Pertes tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 7 Mai 1966

Le Commissaire aux Comptes
agréé par la Cour d'Appel de Paris

S. BIEUVILLE

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE

sur les opérations visées à l'art. 40 de la loi du 24 Juillet 1867

EXERCICE 1965

Messieurs,

En exécution des prescriptions des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 complétés, en ce qui concerne les banques de dépôt nationalisées, par l'article 17 du décret du 28 Mai 1946, j'ai l'honneur de vous rendre compte que le Conseil d'Administration m'a régulièrement avisé au cours de l'exercice 1965 des opérations susceptibles d'être visées par les textes ci-dessus, intervenues entre la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE et les sociétés ayant avec elle des administrateurs communs. Il s'agit d'opérations ayant pour objet des crédits sous des formes diverses et des cautions.

Ces différentes conventions autorisées en 1965 n'appellent pas d'observations de ma part.

Paris, le 7 Mai 1966

Le Commissaire aux Comptes
agréé par la Cour d'Appel de Paris

S. BIEUVILLE

RÉSOLUTIONS

DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

(Séance du 8 Juin 1966)

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 1965

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes :

— Approuve les comptes de l'exercice 1965 arrêtés au 31 Décembre 1965 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés;

— Fixe à F 1,125 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par application de l'article 8 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 Mai 1946.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :

— L'attribution aux actions de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE transférées à l'Etat d'une somme totale de F 5.700.000;

— Le versement au Conseil d'Administration d'une somme de F 50.000, à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 Mai 1946,

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1965

AVANT RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission ..... F	307.567.435,95	Comptes de chèques et comptes spéciaux..... F	5.612.909.074,78
Banques et Correspondants .. F	2.635.906.793,16	Comptes courants ..... F	4.739.999.505,80
Portefeuille effets ..... F	10.417.221.303,30	Banques et Correspondants ... F	2.555.452.152,34
Coupons ..... F	9.977.071,76	Comptes exigibles après encaissement ..... F	634.644.305,39
Comptes courants ..... F	2.357.649.507,18	Créditeurs divers ..... F	653.524.278,01
Avances garanties ..... F	322.570.329,63	Acceptations à payer ..... F	458.156.895,39
Avances et débiteurs divers ... F	166.310.256,81	Bons et comptes à échéance fixe ..... F	1.934.831.291,90
Débiteurs par acceptations ... F	458.156.895,39	Comptes d'ordre et divers .... F	158.996.352,35
Titres ..... F	64.000.000,--	Capital ..... F	120.000.000,--
Comptes d'ordre et divers .... F	98.165.603,27	Réserves ..... F	20.650.000,--
Immeubles et Mobilier ..... F	60.000.000,--	Résultats ..... F	7.015.625,91
		Report à nouveau ..... F	1.345.714,58
TOTAL ..... F	16.897.525.196,45	TOTAL ..... F	16.897.525.196,45

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1965

APRÈS RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission ..... F	307.567.435,95	Comptes de chèques et comptes spéciaux..... F	5.612.909.074,78
Banques et Correspondants .. F	2.635.906.793,16	Comptes courants ..... F	4.739.999.505,80
Portefeuille effets ..... F	10.417.221.303,30	Banques et Correspondants ... F	2.555.452.152,34
Coupons ..... F	9.977.071,76	Comptes exigibles après encaissement ..... F	634.644.305,39
Comptes courants ..... F	2.357.649.507,18	Créditeurs divers ..... F	660.045.083,--
Avances garanties ..... F	322.570.329,63	Acceptations à payer ..... F	458.156.895,39
Avances et débiteurs divers ... F	166.310.256,81	Bons et comptes à échéance fixe ..... F	1.934.831.291,90
Débiteurs par acceptations ... F	458.156.895,39	Comptes d'ordre et divers .... F	158.996.352,35
Titres ..... F	64.000.000,--	Capital ..... F	120.000.000,--
Comptes d'ordre et divers .... F	98.165.603,27	Réserves ..... F	21.000.000,--
Immeubles et Mobilier ..... F	60.000.000,--	Report à nouveau ..... F	1.490.535,50
TOTAL ..... F	16.897.525.196,45	TOTAL ..... F	16.897.525.196,45

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1965

DÉBIT		CRÉDIT	
Intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires ... . F	257.757,19		
Solde disponible ainsi réparti :			
Réserve légale ..... F	350.000,--	Report antérieur ..... F	1.345.714,58
Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires ..... F	513.047,80		
Attribution aux actions transférées à l'Etat ..... F	5.700.000,--	Produits nets de l'exercice défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges..... F	7.015.625,91
Tantièmes au Conseil d'Administration ..... F	50.000,--		
Report à nouveau ..... F	1.490.535,50		
TOTAL ..... F	8.361.340,49	TOTAL ..... F	8.361.340,49

HORS-BILAN

Engagements par cautions et avals F	3.167.354.469,--
Effets escomptés circulant sous notre endos..... F	2.302.364.723,--
Ouvertures de crédits confirmés. F	308.576.215,--

HORS-BILAN

Engagements par cautions et avals F	3.167.354.469,--
Effets escomptés circulant sous notre endos..... F	2.302.364.723,--
Ouvertures de crédits confirmés. F	308.576.215,--

Le Fleuve, 94, rue Saint-Lazare. Paris - 6818